

**Procès-verbal de la quatorzième séance spéciale du conseil d'administration (C. A.) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tenue le mercredi 20 décembre 2017 par conférence téléphonique.**

Présent     Absence motivée     Absence non motivée

<input checked="" type="checkbox"/> M. Christian Baron	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Christiane Bérubé	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Denyse Blanchet
<input checked="" type="checkbox"/> Dominique Bouchard	<input checked="" type="checkbox"/> M. Martin Côté	<input type="checkbox"/> Mme Bibiane Courtois
<input checked="" type="checkbox"/> Martine Couture, pdg	<input type="checkbox"/> M. Laurent-Paul Dallaire	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Dubé
<input type="checkbox"/> M. Mauril Gaudreault	<input type="checkbox"/> Mme France Guay, présidente	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Marie-Hélène Larouche
<input type="checkbox"/> M. Jean Lemieux	<input checked="" type="checkbox"/> M. Fabien Simard	<input checked="" type="checkbox"/> M. Gilles Simard
<input checked="" type="checkbox"/> M. Jean-Claude Sonier	<input type="checkbox"/> M. Michel Truchon	<input checked="" type="checkbox"/> M. Guy Verreault

Également présente : Mme Marie-Josée Tremblay, adjointe au conseil d'administration

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux - Catégorie « Personnalisation des soins et services »
4. Amendement à la résolution CA-12-2017-0284 : Autorisation de vendre l'immeuble situé au 1331, 2<sup>e</sup> Avenue à La Baie
5. Levée de la séance

**1. Ouverture de la séance et constat du quorum**

Mme France Guay, présidente, déclare la réunion ouverte à 12 h 30 et constate le quorum.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté tel que lu.

**3. Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux - Catégorie « Personnalisation des soins et services »**

Mme Vanessa Boivin, chef de service des communications internes, présente la candidature : Prévention de l'homicide familial et extrafamilial.

En 2012, le comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux recommandait d'offrir une formation spécifique à l'égard de ce type d'homicides. Il soulignait également le manque d'outils cliniques pour le repérage et l'évaluation des situations à risque en fonction des clientèles cibles. En 2013, le Centre de recherche en intervention appliquée psychosociale (CRAIP) du CIUSSS amorce le développement du Guide d'estimation et de gestion du risque d'homicide.

L'objectif principal de ce guide et des outils est de prévenir l'homicide (intra et extrafamilial) en estimant le risque de passage à l'acte et en mettant en place des mesures d'aide et de protection adaptées au niveau du risque estimé et au contexte vécu par la personne. Ce projet accorde également une grande importance au respect et à la dignité des individus en détresse, en les accueillant dans une perspective psychosociale, plutôt que criminelle. Cette approche permet une intervention plus humaine et mieux adaptée.

CONSIDÉRANT que la candidature « Prévention de l'homicide familial et extrafamilial » est déposée en vertu des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT que le concours cible les initiatives mises en place au profit des usagers, dans un souci constant d'amélioration continue;

CONSIDÉRANT que les Prix d'excellence mettent en lumière l'engagement et la collaboration des acteurs du réseau de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT que la candidature « Prévention de l'homicide familial et extrafamilial » respecte les critères d'éligibilité;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une initiative inspirante assurant un rayonnement national à notre établissement.

**CAE-14-2017-383** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de déposer cette candidature au ministère de la Santé et des Services sociaux.

#### 4. **Amendement à la résolution CA-12-2017-0284 : Autorisation de vendre l'immeuble situé au 1331, 2<sup>e</sup> Avenue à La Baie**

M. Michel Maltais, directeur de la logistique et des services techniques, rappelle que le dossier de la vente de l'immeuble excédentaire situé au 1331, 2<sup>e</sup> Avenue à La Baie a été présenté et accepté lors de la séance du conseil d'administration du 22 février 2017.

Le dossier a suivi son cours auprès de la Société québécoise des infrastructures (SQI), du ministère, du Conseil du trésor et du notaire responsable de la transaction. En raison de la grève des juristes de l'état, les délais ont été plus longs que la normale.

Récemment, pratiquement à la fin du processus, la SQI nous a contactés pour nous demander un ajustement à la résolution afin de non seulement autoriser la vente de l'immeuble, mais d'inclure spécifiquement le fait que la présidente-directrice générale, Mme Martine Couture, soit autorisée à signer l'acte de vente en faveur de Gestion CME (cette compagnie pouvant aussi utiliser le nom de 9148-6969 Québec inc. au Québec) et tout autre document permettant de donner plein effet à la décision.

CONSIDÉRANT la résolution CA-12-2017-0284 adoptée par le conseil d'administration le 22 février 2017;

CONSIDÉRANT la demande de la Société québécoise des infrastructures (SQI) de préciser dans la résolution que la présidente-directrice générale du CIUSSS soit autorisée à signer l'acte de vente en faveur de Gestion CME (cette compagnie pouvant aussi utiliser le nom de 9148-6969 Québec Inc. au Québec) et tout autre document permettant de donner plein effet à la décision.

**CAE-14-2017-384** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'amender la résolution CA-12-2017-0284 afin d'y inclure l'autorisation de la présidente-directrice générale, Mme Martine Couture, à signer l'acte de vente en faveur de Gestion CME (cette compagnie pouvant aussi utiliser le nom de 9148-6969 Québec inc. au Québec) et tout autre document permettant de donner plein effet à la décision.

#### 5. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance spéciale est levée à 19 h 05 sur proposition dûment appuyée.